



## Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-17**

# Programmeur d'intermittence pour un chauffage électrique

### 1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place sur un système de chauffage électrique d'un programmeur d'intermittence à heures fixes assurant une programmation journalière et hebdomadaire de la fourniture de chaleur selon les quatre allures suivantes : confort, réduit, hors-gel et arrêt.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m <sup>2</sup>			
Branche d'activité	Zone climatique		
	H1	H2	H3
Bureaux	200	170	110
Enseignement	140	110	80
Commerce	150	120	80
Hôtellerie – Restauration	160	130	90
Santé	190	150	100